

Québec, le 6 mars 2017

ATTESTATION DE NON-ASSUJETTISSEMENT

Société d'énergie de la Baie James
800, boul. de Maisonneuve Est
Bureau 1100
Montréal (Québec) H2L 4L8

N/Réf. : 3214-03-032

Objet : Exploitation d'une carrière de moins de trois hectares
au km 298 de la Route du Nord

Mesdames,
Messieurs,

À la suite du dépôt des renseignements préliminaires du 8 décembre 2016 concernant le projet d'exploitation d'une carrière de moins de trois hectares au km 298 de la Route du Nord sur le territoire du gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James, et après consultation du Comité d'évaluation, j'ai décidé, conformément à l'article 157 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), de ne pas assujettir le projet suivant à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social :

- Exploitation d'une carrière de 2,34 ha au km 298 de la Route du Nord.

Cette attestation de non-assujettissement n'est valide qu'à l'égard du projet, tel que décrit dans les documents suivants :

- Lettre de M. Ghislain Lévesque, de la Société d'énergie de la Baie James, à M^{me} Marie-Renée Roy, sous-ministre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, du 8 décembre 2016, concernant la demande d'attestation de non-assujettissement pour le projet d'exploitation d'une carrière de moins de trois hectares au km 298 de la Route du Nord, 2 pages :
- SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES (2016). *Exploitation d'une carrière de moins de trois hectares au km 298 de la Route du Nord*, Document à l'appui de la demande de non-assujettissement, novembre 2016, 26 pages et 1 annexe.

ATTESTATION DE NON-ASSUJETTISSEMENT

- 2 -

N/Réf. : 3214-03-032

Le 6 mars 2017

En outre, cette attestation de non-assujettissement ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement et, le cas échéant, celles pouvant être requises en vertu du chapitre I de la Loi sur la qualité de l'environnement.

La sous-ministre,



Marie-Renée Roy